



PLATEFORME REVENDICATIVE FSU Hors de France ANNÉE 2026-2027

LES SYNDICATS DE LA FSU



Engagé-es
au quotidien

- **luttent** pour les droits collectifs et individuels, avec intégrité et déontologie, sans clientélisme
- **défendent** sans les opposer toutes les catégories de personnels (enseignant·es et non enseignant·es) et tous les statuts (détachés et locaux)
- **portent la voix des personnels** via les sections en lien avec les secteurs hors de France
- **sont force de propositions**
- **agissent** sans relâche au sein du dialogue social et dans les instances
- **instaurent** si nécessaire un rapport de force par **l'action collective**

SNEP, SNES et SNUipp REVENDIQUENT :

Pour l'enseignement français à l'étranger

- l'**arrêt de Cap 2030** dévoyant les moyens publics au bénéfice des partenaires privés
- le **renforcement de l'opérateur public AEF** : moyens budgétaires accrus, création de postes, priorité en terme de détachements, capacité d'emprunt immobilier, prise en charge de la pension civil par l'État
- un fonctionnement de tous les établissements **respectueux des textes et des droits des personnels** notamment sur le plan salarial, social et syndical
- une **réelle politique d'inclusion** avec l'octroi de moyens ambitieux adaptés en termes d'effectifs de classe, d'encadrement et de formation et la reconnaissance d'un "statut" d'AESH



Avec la FSU, des élu·es de terrain



Pour tous les personnels

- la mise en œuvre effective de la **politique d'égalité professionnelle femme-homme**
- un **réel dialogue social**, respectant les instances et les personnels
- l'**amélioration des conditions de travail et l'instauration d'une réelle politique de prévention** par l'action renforcée des CHSCT des établissements et de la formation de leurs membres
- une **rénovation urgente et écologique du bâti scolaire** pour améliorer le cadre de travail face aux aléas / dérèglements climatiques
- une **formation continue** répondant aux besoins des personnels, sur le temps de travail, en présentiel
- le **respect** sans condition **du droit syndical**
- l'**exonération complète des frais de scolarité** dont les droits de première inscription, les frais d'examens et les sections internationales



Engagé-es
au quotidien

Pour les personnels de droit local

- **respect du Guide de gestion des personnels de droit local de 2017 et de la circulaire 515 de l'AEFE** : transparence du recrutement, reconnaissance de l'ancienneté, contrats de travail, grilles de rémunérations, revalorisations salariales au titre de l'inflation, progressions de carrières, transformation des CDD en CDI, droits à congé, protection sociale...
- **versement des mêmes primes et indemnités de suivi que celles dues** aux personnels détachés
- mise en place d'**exonérations totales ou d'aides** pour le paiement des frais de scolarité (y compris les droits de première inscription) de leurs enfants
- possibilité pour les ex personnels de droit local **lauréats de concours** d'obtenir un détachement dès la fin de leur année de stage de titularisation

Pour les personnels détachés

- suppression **du bornage** des détachements et accès à une **mobilité choisie**
- **maintien du détachement auprès de l'AEFE**, sous contrat de droit public français
- **réajustement de toutes les ISVL/ ICCVL** à hauteur des besoins
- versement des **indemnités et primes statutaires** (*prime d'attractivité et indemnités de sujétion spéciale aux CPE, Psy-EN, directeur-trices d'école, PERDIR, PEPS*)
- refonte de l'avantage familial en une **juste prestation familiale** pour tous les enfants à charge
- application des **droits à congés** : solidarité familiale, proche aidant, temps partiel thérapeutique...
- **fin du jour de carence et de l'amputation de 10% du salaire** lors des arrêts maladie
- respect des **lettres de mission des formateur-trices** sans ajout de missions complémentaires
- simplification des demandes **de remboursement des frais de santé** et amélioration des taux de prise en charge dégradés par la mise en place de la PSC

